



Direction Générale du Commerce

Rabat, le 11 novembre 2022

**AVIS AUX IMPORTATEURS DES BOVINS DOMESTIQUES
DESTINES A L'ABATTAGE**

*_*_*

Il est porté à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur des bovins domestiques que dans l'objectif d'assurer un approvisionnement normal du marché intérieur en viande, le gouvernement a décidé par décret n° 2.22.818 du 19 octobre 2022 (BO n°7136 du 20 octobre 2022) de suspendre, jusqu'au 31 décembre 2023, le droit d'importation appliqué aux bovins domestiques relevant de la position tarifaire 010229, pesant au moins 550 kilogrammes, dans la limite d'un contingent tarifaire de 200.000 têtes.

Les opérateurs désirant bénéficier de ce contingent tarifaire sont invités à déposer la demande de franchise douanière (DFD) à travers la plateforme Portnet accompagnée de la copie de la facture pro-forma.

Les DFD seront octroyées dans la limite des quotes-parts qui seront fixées par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, selon les conditions fixées à l'avis publié sur le site web du Ministère de l'Agriculture à télécharger sur le lien suivant :

https://www.agriculture.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Avis%20aux%20importateurs%20des%20bovins%20domestiques_1.pdf



مقر المديرية العامة للتجارة
قطعة 14، مركز الأعمال، الجناح الشمالي، شارع الرياض حي الرياض. ص.ب 610، الرباط شالة، المغرب
الهاتف : +5 212 37 70 62 49 الفاكس : +5 212 37 73 51 43
Siège de la Direction Générale du Commerce
Parcelle 14, Business center, aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc
Tél : +212 5 37 70 62 49 Fax : +212 5 37 73 51 43

www.mcinet.gov.ma